

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BENOVIE DU 10 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h00, en session ordinaire, à la Mairie de VILLEVIEILLE, sous la présidence de Madame MARTIN-GUIGNERY.

Date de convocation : 25 février 2022

Date d'affichage de la convocation : 25 février 2022

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 11

Votants : 11

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Jean REVERSAT.

Saussines : Gérard ESPINOSA, Michel GACHE, Pauline MIQUEL.

Sommières : Serge CODEMO, Ombeline MERCEREAU, Arlette SCHNEIDER, Jean-François LOUVET.

Villevieille : Marc BERTHE, Christel MARTIN – GUIGNERY, Philippe RENOU.

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Néant

- **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Bernard BRIDIER, Corinne PEYRARD, Loïc FATACCIOLI (suppléant).

Saussines : Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).

Sommières : Patrick CAMPABADAL (suppléé par M. LOUVET).

Villevieille : Jean-Louis MAILLE (suppléant).

- **SECRETAIRE DE SEANCE**

Serge CODEMO.

- **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

2022-03.01) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021

Madame la Présidente rappelle que le Comité Syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Receveur Syndical pour l'année 2021.

Le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Elle précise que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et que le résultat de l'exercice budgétaire 2021 se présente comme suit :

- La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de **589 409,02 €**.
- La section d'investissement présente un résultat excédentaire de **208 224,02 €**.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, et après avoir vérifié la conformité du compte de gestion vis-à-vis du compte administratif, il est proposé au Comité Syndical d'adopter le compte de gestion 2021 tel qu'il est défini.

Mise au vote :

Votants : 11

Votes pour : 11

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter le compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

La Présidente
Christel MARTIN-GUIGNERY



SIA VIDOURLE ET BÉNOVIE
AFFICHE LE

14 MAR. 2021

REÇU EN PREFECTURE

le 14/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_0E-030-253003255-20220314-2022_03_01_